

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

Accusé de réception en préfecture  
070-217004332-20230926-D-37-2023-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

*Nombre de conseillers*  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 septembre 2023, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, Mme Annie BAUMLIN, M. Romain MUNIER, M. Gilles GARDIENNET, M. Stéphane CHEVILLARD, Mme Estelle TURAN, Mme Caroline DORMOY, Mme Séverine CHARLOT.

**Absents excusés :** Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Valentin COLLEUILLE, M. Pierre ARTAUX.

**Ont donné pouvoir :**

-  
-

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – APPEL A PROJET DU SIED 70**  
**« MAITRISE DE L'ENERGIE DES BATIMENTS »**

**37/2023**

Monsieur le Maire expose que le SIED 70 peut contribuer financièrement aux travaux de rénovation thermique de bâtiments dans le cadre de son appel à projets MDE.

Sous réserve de démontrer une économie énergétique ainsi que financière et d'installer des matériels approuvés, Monsieur le Maire précise que ces travaux pourraient être aidés par le SIED 70 qui prendrait en charge :

- Dans le cadre d'un programme de rénovation globale avec une économie minimum de 30% d'énergie finale ou de niveau BBC rénovation, selon l'un des scénarii de l'audit énergétique (ou étude thermique réglementaire) : 20 % du montant total éligible hors TVA plafonnée à 50 000 € HT dans la limite de 80 % de subventions publiques ;
- Dans le cadre d'un programme de rénovation globale atteignant un niveau de rénovation BBC Performance : 40 % du montant total éligible hors TVA plafonnée à 50 000 € HT dans la limite de 80 % de subvention publiques ;

Les travaux subventionnables sont :

- L'isolation des parois opaques ou vitrées
- La mise en place d'un système de chauffage performance et/ou à partir d'une énergie renouvelable
- La mise en place d'un système de ventilation performant
- Critères techniques minimum : niveau de performance Certificat d'Economies d'Energies (CEE)

Le dossier de demande de subvention doit comprendre une présentation de l'opération avec les économies générées, une estimation des coûts des travaux avec les temps de retour en fonction des

économies générées, le descriptif des travaux de la phase DCE et les devis détaillés des travaux envisagés.

Monsieur le Maire propose de présenter la candidature de la commune pour la rénovation énergétique du bâtiment « Salle des Fêtes » dans le cadre de cet appel à projets.

Le projet comprend :

- Le renforcement de l'isolation des rampants de toitures et le remplacement des fenêtres et porte-fenêtre
- Installation d'une VMC SF
- Isolation des murs par l'extérieur
- Réduction de la hauteur sous plafond par la création de faux-plafonds
- Relamping LED
- Mise en accessibilité du bâtiment

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

DÉPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant HT
Travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes	291 500.00 €	349 800.00 €	État (DETR 2024)	79 346.20 €
Honoraires Architecte	36 729.00 €	44 074.80 €	État (DSIL 2024)	42 125.00 €
Frais d'études et contrôle technique	23 320.00 €	27 984.00 €	État (FONDS VERT)	158 692.60 €
Somme à valoir pour imprévus	45 182.50 €	54 219.00 €	Conseil Départemental	9 200.00 €
			SIED 70	28 021.30 €
			Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	79 346.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>396 731.50 €</b>	<b>476 077.80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>396 731.50 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'un audit énergétique réalisé par un bureau d'études RGE ou une étude thermique est indispensable pour présenter sa candidature.

Monsieur le Maire indique également que ces travaux d'amélioration de performances énergétiques sont valorisables par le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) et que le SIED 70, en tant que groupement de collectivités, est éligible à ce dispositif.

Monsieur le Maire précise que la Commune doit transférer au SIED 70 l'intégralité des CEE générés par ces travaux en contrepartie de l'aide apportée. Pour cela, la Commune mandate au SIED 70 la gestion et la valorisation des CEE et lui délègue la signature des engagements et documents nécessaires à la demande de CEE auprès des services de l'Etat.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **VALIDE** le projet de rénovation énergétique tel que décrit par Monsieur le Maire,
- 2) **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire de présenter la candidature de la commune pour la rénovation énergétique du bâtiment « Salle des Fêtes » telle que décrite ci-dessus à l'appel à projets « Maitrise de l'énergie des bâtiments » du SIED 70.
- 4) **MANDATE** au SIED 70 la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) que généreront ces travaux d'optimisation auprès des services de l'Etat ainsi que la signature des documents nécessaires à leur demande dans le cas où cette candidature serait retenue.

- 5) **TRANSFERE** au SIED 70 l'intégralité des CEE valorisables par cette opération en contrepartie de l'aide que le SIED 70 apportera dans le cas où cette candidature serait retenue.
- 6) **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le mandat relatif aux CEE, annexé à la présente délibération dans le cas où cette candidature serait retenue.
- 7) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette candidature.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **27 septembre 2023**  
Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

Véronique BATISSE



En Mairie, le **27 septembre 2023**  
Le Maire,

Bruno BIDOYEN



